

été échangés entre les deux gouvernements. C'est le seul point qui puisse être discuté. Mon honorable ami se plaint du piquetage aux États-Unis. J'éprouve les mêmes sentiments que lui, mais il ne nous est pas permis de parler de cette question à cette étape-ci du débat et aux termes de la présente procédure.

**M. Olson:** Au sujet du rappel au Règlement, j'aimerais dire tout d'abord que si l'on demande que les documents en question soient déposés, c'est précisément pour que la Chambre dispose des renseignements dont elle a besoin pour prendre les décisions qui s'imposent pour remédier à la situation. D'après le libellé, il est bien clair que la motion porte sur la tutelle projetée des syndicats maritimes canadiens. Si la Chambre se propose d'étudier l'ingérence du gouvernement américain ainsi que la possibilité que le gouvernement canadien ait été averti du harcèlement et du piquetage dont les navires seraient l'objet, alors j'estime que les députés ont le droit de voir ces documents et de connaître les faits.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! On a demandé trois fois l'application du Règlement à ce propos et ce n'est pas la première fois qu'on le fait ces jours derniers. J'aimerais signaler qu'au cours des années les Orateurs ont rendu un certain nombre de décisions précisément à ce sujet; dans ces décisions on expliquait qu'un débat sur une motion de ce genre était très limité. Je ferais remarquer à la Chambre que, conformément à la motion qu'on nous a présentée, les députés n'ont pas le droit de débattre la situation de la navigation sur les Grands lacs, pas plus qu'il ne leur est permis de discuter le pour et le contre de la mise en tutelle. La Chambre pour l'instant étudie uniquement la question de savoir si ces documents devraient être déposés et, dans la suite du débat, je crois que les députés devraient se limiter strictement à cette question.

**L'hon. M. Martineau:** Au sujet du rappel au Règlement, à mon avis, ce que l'honorable député de Medicine-Hat a essayé de dire, c'est qu'il est nécessaire de produire dès maintenant ces documents à cause de l'état de la navigation sur les Grands lacs, de la situation en ce qui concerne la mise en tutelle et de l'échange des documents. Tel était le fondement de son allégation. Je crois que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est complètement fourvoyé en voulant interpréter les observations de l'honorable député, car celui-ci n'a même pas parlé des avantages ou des inconvénients de la situation. Il a simplement dit qu'en raison de cette

[L'hon. M. Martin.]

situation, les documents en question devraient être déposés. Tel était le nœud de son argumentation.

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, en terminant, j'engage fortement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à examiner la question soulevée par la motion, à se rappeler l'appui que la Chambre a accordé au ministre du Travail (M. MacEachen) lorsqu'il devait faire face à une situation grave, et à ne pas oublier que si le harcèlement et le piquetage des navires canadiens aux États-Unis se poursuit, il se peut qu'une nouvelle mesure du Parlement soit requise pour maîtriser la situation. J'invite vivement le ministre à faire entrer la Chambre dans ses confidences et à lui fournir les renseignements nécessaires pour prendre des décisions intelligentes.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je suis certain que nous sommes tous d'accord sur la dernière observation de l'honorable député qui vient de reprendre son siège, soit que de jour en jour le ministre du Travail (M. MacEachen) a donné à la Chambre tous les renseignements qu'il pouvait sur cette question et, en vérité, que dans sa façon de traiter cette affaire, il a obtenu des louanges du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) pour la décision avec laquelle il a agi. Je me rends compte que les députés de la Chambre en général, de toutes parts, ont reconnu l'importance de la question et ont adopté une attitude très sérieuse à l'égard de l'importance du différend, lequel, cependant, n'est pas la question dont nous sommes saisis en ce moment.

La question dont nous sommes saisis découle d'une motion inscrite au nom de l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau), et je pense qu'il importe pour nous de lire le projet de résolution, pour voir de quoi il est question et quelles en seront les conséquences. La motion est conçue en ces termes:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre une copie de tous les télégrammes, lettres, communications et autres documents envoyés et reçus par le gouvernement des États-Unis d'Amérique ou l'un quelconque de ses ministères et le gouvernement du Canada ou l'un quelconque de ses ministères, relativement à la situation de la navigation sur les Grands lacs et la tutelle projetée des syndicats des marins canadiens depuis le 6 juillet 1963.

**M. Aiken:** Le ministre voudrait-il me permettre de lui poser une question? Le ministre pourrait-il lire de nouveau la motion afin que nous soyons certains de sa teneur?